



Versement

1447 W 1-18

Identification :

Intitulé/ Analyse : Suivi social des familles en difficulté : fiches de suivi.

Dates extrêmes : 1976~2000

Importance matérielle : 0.20 ml

Contexte

Service producteur : Conseil général, Direction Départementale des actions Médico-Sociales (DIDAMS), Direction "Politiques territorialisées", Circonscription d'actions médico-sociales, Troyes Urbain 2

N° d'entrée du versement : 55719

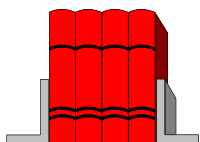
Date d'entrée du versement : 11 décembre 2007

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 01/01/2052

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : février 2008



Présentation

Présentation du service producteur : les actions sociales et les actions de santé sont des missions du Conseil général dévolues à la Direction Départementale des Actions Médico-Sociales (DIDAMS)

Présentation du contenu du versement : ce versement a été effectué par la circonscription d'actions médico-sociales de Troyes Urbain 2. Il est constitué de fiches de suivi



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par le Code du Patrimoine.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du Code du Patrimoine.

Le Code du Patrimoine fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

La communicabilité des fiches de suivi est portée à 50 ans à compter de la dernière intervention.

1447 W 1 ~ 18 Suivi social des familles en difficulté

1447 W 1	Fiches de suivi ouvertes en 1976 et closes en 2001	1976 - 2001
1447 W 2	Fiches de suivi ouvertes en 1983 et closes en 2001	1983 - 2001
1447 W 3	Fiches de suivi ouvertes en 1985 et closes en 2001	1985 - 2001
1447 W 4	Fiches de suivi ouvertes en 1986 et closes en 2001	1986 - 2001
1447 W 5	Fiches de suivi ouvertes en 1987 et closes en 2001	1987 - 2001
1447 W 6	Fiches de suivi ouvertes en 1988 et closes en 2001	1988 - 2001
1447 W 7	Fiches de suivi ouvertes en 1989 et closes en 2001	1989 - 2001
1447 W 8	Fiches de suivi ouvertes en 1990 et closes en 2001	1990 - 2001
1447 W 9	Fiches de suivi ouvertes en 1991 et closes en 2001	1991 - 2001
1447 W 10	Fiches de suivi ouvertes en 1992 et closes en 2001	1992 – 2001
1447 W 11	Fiches de suivi ouvertes en 1994 et closes en 2001	1994 – 2001
1447 W 12	Fiches de suivi ouvertes en 1995 et closes en 2001	1995 - 2001
1447 W 13	Fiches de suivi ouvertes en 1996 et closes en 2001	1996 - 2001
1447 W 14	Fiches de suivi ouvertes en 1997 et closes en 2001	1997 - 2001

1447 W 15	Fiches de suivi ouvertes en 1998 et closes en 2001	1998 - 2001
1447 W 16	Fiches de suivi ouvertes en 1999 et closes en 2001	1999 - 2001
1447 W 17	Fiches de suivi ouvertes en 2000 et closes en 2001	2000 - 2001
1447 W 18	Fiches de suivi ouvertes et closes en 2001	2001 - 2001